

Date de convocation : L'an deux mil dix-huit  
Et le vingt-six janvier  
19 janvier 2018 A 20 h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SIMON Michaël, Maire

Présents : Mme GATOULLAT-VELUT Valérie, M. COURTOIS Francis, M. DEVAILLY Frédéric, Mme HAUSS Céline, M. PRUDHOMME Norbert, Mme SIMON Bernadette, Mme JULIEN Elodie, M. COURTOIS Vincent, M. VELUT Jean-Luc et Mme SIMON Carine

Excusés : Mme GATOULLAT Roberta pouvoir à Mme GATOULLAT-VELUT Valérie, Mme COQUILLE Delphine pouvoir à Mme HAUSS Céline et Mme VELUT Sylvie pouvoir à M. VELUT Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Elodie

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2017.

En début de séance, M. le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Après un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, accepte. Ces dernières seront traitées en début de séance.

Même Séance,

Préambule budgétaire M. le Maire informe de différents points sur le budget, les dépenses liés aux projets 2017 et au prêt bancaire en cours.

Même Séance,

Ouverture de crédits  
à l'opération 32 –  
Acquisition de  
matériel

N° 1\_2018  
Déposée le  
01/02/2018

M. le Maire expose qu'afin d'honorer certaines factures en début d'année, du fait que le vote du budget se réalise au mois de mars 2018, il conviendrait d'ouvrir des crédits au budget primitif 2018 de la Commune (126) à l'opération 32 – Acquisition de matériel aux comptes suivants :

- \* compte 2051 : concessions et droit similaires pour les logiciels informatiques
- \* compte 2183 : matériel de bureau et informatique
- \* compte 2158 : autres

M. le Maire énumère des achats à effectuer qui sont les suivants :

Compte 2051 : Achat d'anti-virus pour les 3 ordinateurs de la Mairie (Bureau de M. le Maire, des Adjointes et du secrétariat) pour un montant total de 272,05 € TTC et une version Cloud de notre logiciel qui devait être renouvelé en 2018 pour 3 ans pour la comptabilité, la paie, les emprunts, l'état civil, le recensement militaire et les élections pour un montant total de 4 191,36 € TTC

Compte 2183 : Achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat à 1 123,20 € TTC et de différents matériels informatiques pour un montant de 1 000 € environ.

Compte 2158 : Achat de 2 conteneurs de déchets de 240L pour la mairie et de 120L pour la maison paroissiale pour un montant de 84,80 € TTC.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

**DECIDE** le vote à main levée, à **14 voix pour**.

**DECIDE** d'ouvrir des crédits au budget primitif 2018 de la Commune (126) à l'opération 32 – Acquisition de matériel pour un montant total de 7 500 €, énuméré comme suit :

- Compte 2051 : + 4 500,00 €
- Compte 2183 : + 2 500,00 €
- Compte 2158 : + 500,00 €

**CHARGE** le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Même Séance,

Tarifs et location de  
la Salle  
Socioculturelle  
« Atelier » aux  
particuliers de  
Mesnil-Saint-Loup à  
compter du 1<sup>er</sup> mars  
2018

M. le Maire expose qu'en sa séance du 30 novembre 2017, le Conseil Municipal a validé à 9 voix pour, la location de la Salle Socioculturelle « Atelier » aux particuliers. Il avait été indiqué que du fait du délai très court pour une location effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette location aux particuliers serait effective **uniquement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.**

La commission chargée de ce dossier propose les tarifs suivants :

- 70,00 € la journée
- 100,00 € le week-end (du samedi matin au dimanche soir)
- 70,00 € la journée supplémentaire
- Montant de la caution de la salle identique à celui de la location

La capacité d'accueil de la Salle Socioculturelle « Atelier » sera de 50 personnes maximum.

La commission propose que la location de cette salle **soit réservée exclusivement aux habitants de Mesnil-Saint-Loup.**

Le contrat insistera spécialement sur l'absence d'une cuisine équipée et l'interdiction d'introduire des appareillages électriques autre que ceux autorisés.

Cette nouvelle possibilité de location est un service à la population avec les réserves connues quant à la structure de la salle. Elle ne modifie en rien l'actuelle possibilité de location de la salle polyvalente et de la cuisine attenante.

Chaque utilisateur devra remplir, dater et signer le contrat de location et s'acquitter des paiements dus.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

**DECIDE** le vote à main levée à **14 voix pour**.

**DECIDE** donc de louer la Salle Socioculturelle « Atelier » exclusivement aux particuliers de Mesnil-Saint-Loup **à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 aux tarifs et aux conditions ci-dessus.**

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

N° 5\_2018  
Déposée le  
06/02/2018

Même Séance,

Vote des subventions  
communales de  
l'année 2018

Mr le Maire expose que la commission municipale s'est penchée sur le dossier des subventions. Madame le Maire Adjoint présente les propositions de la commission.

N° 2\_2018  
Déposée le  
01/02/2018

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** le vote à main levée, à **13 voix pour et 1 abstention**.

DECIDE l'attribution des subventions communales pour l'année 2018, comme suit :

<u>Nom de l'Association</u>	<u>Nombre de voix</u>		<u>Montant subvention attribuée</u>
	<u>Pour</u>	<u>Abstention</u>	
OGEC (ECOLE Saint Loup)	<b>Voté par délibération du 30 Novembre 2017</b>		<b>38 250,00 €</b>
<b>Associations locales</b>			
Association Parents Ecole Saint Loup (APEL)	13	1	2 322,00 € <b>Soit : 22,00 € x 51 élèves du primaire et 40,00 € x 30 Élèves du collège</b>
A. S. O. F. A.	13	1	1 200,00 €
Comité des Fêtes de Mesnil-Saint-Loup	13	1	2 000,00 €
Amicale des Sapeurs- Pompier	13	1	650,00 €
<b>Autres associations</b>			
A.D.A.M.A.	13	1	100,00 €
A.D.M.R.	13	1	1 000,00 €
A.V.C.L.	13	1	180,00 €
Amical des donateurs de sang	13	1	100,00 €
A.C.M.M.	13	1	100,00 €
U.D.C.A.F.N.	13	1	100,00 €
C.F.A.	13	1	55,00 € <b>Par élève Mesnillat</b>
E.E.M.A.	13	1	100,00 €
P.E.P. 10	13	1	100,00 €
E.P.I.S.O.L	13	1	100,00 €
Restos du cœur	13	1	50,00 €
Secours catholique	13	1	50,00 €
Fondation du Patrimoine	13	1	75,00 €
Foyer socio-éducatif de Marigny le Châtel	13	1	280,00 € <b>Soit 40,00 € x 7 élèves</b>

Le Conseil Municipal informe également que, pour les demandes de subventions de l'année 2019, **un courrier de demande de subvention accompagnée d'une attestation d'assurance sera obligatoirement demandé** afin de se prévaloir d'une éventuelle attribution de subvention.

Même Séance,

Vote des taux  
d'imposition pour  
l'année 2018

Mr Le Maire expose qu'il conviendrait de fixer le montant des taux d'imposition pour l'année 2018.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection soit à bulletin secret soit à main levée.

N° 3\_2018  
Déposée le  
01/02/2018

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** le vote à bulletin secret, comprenant 13 exprimés et 1 bulletin blanc comme suit :

Pour une augmentation à :

- +0,00 % : 4 voix
- +0,50 % : 3 voix
- +1,00 % : 2 voix
- +1,50 % : 1 voix
- +2,00 % : 2 voix
- +3,00 % : 1 voix

**DECIDE** de faire une moyenne de l'ensemble de ces votes et de retenir une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2018 de +1,00 %.

**DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018, de +1,00 %, comme suit :

- Taxe d'habitation : taux voté de **21,52 %**
- Taxe foncière bâtie : taux voté de **18,34 %**
- Taxe foncière non bâtie : taux voté de **22,09 %**
- CFE : taux voté de **17,28 %**

Même Séance,

Entreprise retenue  
pour l'aménagement  
place du Père  
Emmanuel et place  
HUGUENOT-  
BAILLY suite à la  
consultation  
d'entreprises

M. COURTOIS Francis, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, nouvellement chargé du dossier concernant l'aménagement place du Père Emmanuel et place HUGUENOT BAILLY présente ce dernier à l'Assemblée.

Comme suite à la séance de Conseil Municipal du 26 juillet 2017, la commission voirie souhaite réaliser des travaux d'aménagement sur la place du Père Emmanuel et la place HUGUENOT BAILLY dans la cadre de la mise en accessibilité, ceci afin de rendre accessible les différentes entrées de l'Eglise, mais également l'entrée du cimetière.

Cet aménagement prévoit également la rénovation de la voirie aux abords de l'église, la création d'une place de parking réservée PMR et un reprofilage complet de cet espace.

Le Conseil Municipal avait retenu le bureau d'étude ACI3, comme maître d'œuvre pour travailler sur ce dossier.

Suite à la consultation d'entreprises faite en date du 28 décembre 2017 et après analyse de l'ensemble des offres le 24 janvier 2018, l'offre la plus avantageuse est l'entreprise ROUSSEY pour un montant de 64 996,37 € HT, soit 77 995,64 € TTC.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

N° 4\_2018  
Déposée le  
01/02/2018

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** le vote à main levée, à **14 voix pour**.

**DECIDE** de retenir l'Entreprise ROUSSEY pour un montant de 64 996,37 € HT, soit 77 995,64 € TTC, afin d'exécuter les travaux d'aménagement place du Père Emmanuel et place HUGUENOT BAILLY.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 de la Commune (126).

**CHARGE** le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Même Séance,

Travail des  
commissions

**Commission Vie Associative, Culturelle, Loisirs, Information et Communication gérée par Mme GATOULLAT-VELUT Valérie**

La commission s'est réunie le mardi 16 janvier pour l'étude des subventions aux associations. Il faut noter que certaines associations très actives à Mesnil-Saint-Loup ne font pas de demande de subventions car leur trésorerie permet de satisfaire le fonctionnement des activités. La municipalité reste à leur écoute et entretient des relations constructives avec tous les bénévoles qui le souhaitent.

Le calendrier 2018 s'établit comme suit :

- 4 février : jeux séniors \*
- 8 mai : cérémonie au monument aux morts, apéritif simple.
- 14 juillet : une journée festive sera mise en place. Et une réunion ouverte aura lieu le mardi 13 mars à l'atelier. \*
- 2 septembre : fête patronale, un apéritif simple sera servi place de l'église.
- 11 novembre 2018, cérémonie au monument aux morts et commémoration de la fin de la guerre. Une action spéciale sera mise en place à cette occasion.
- 8 décembre : arbre de Noël à la salle polyvalente. \*

*\*Animations mise en œuvre par le comité des fêtes.*

La rédaction du nouveau contrat de location de la salle socio-culturelle l'Atelier aux particuliers en en cours avec les indications suivantes :

- Tarif : 70 € pour une journée
- 100 € pour deux jours ou un week-end (du samedi matin au dimanche soir pour ne pas pénaliser les associations utilisatrices)
- Location réservée exclusivement aux habitants de Mesnil Saint Loup
- Nombre de personnes : 50 (73 personnes maximum selon le rapport sécurité et les 73 m<sup>2</sup> au sol disponible)

Ces différents points étant validés par une délibération lors de cette présente réunion.

Le contrat insistera spécialement sur l'inexistence d'une cuisine équipée et l'interdiction d'introduire des appareillages électriques autre que ceux autorisés.

Cette nouvelle possibilité de location est un service à la population avec les réserves connues quant à la structure de la salle. Rappelons ici que la salle

polyvalente est toujours accessible à la location avec la présence d'une cuisine totalement équipée.

Dans la continuité des jeux séniors proposés par la commission, un groupe s'est constitué et va se retrouver tous les lundis après-midi, sous l'égide du comité des fêtes, pour simplement jouer.

### **Commission Fleurissement / Espaces verts gérée par Mme GATOULLAT-VELUT Valérie**

Deux devis pour les travaux de taille et d'entretien de haies et arbustes sont arrivés. L'entreprise JARDIFPaysage des Cornées Alexandre (10160) est retenue pour pratiquer les tailles suivantes qui ne peuvent plus être faites par des bénévoles :

- Lotissement des vieilles vignes (bord de route et intérieurs)
- Haie vive parking du gymnase
- Place de la salle polyvalente côté rue Ferrée
- Haie le long du mur du cimetière après sa remise en état

Il conviendra de bien redéfinir avec M. FIQUET du travail exact à réaliser dans le respect du devis établi et éventuellement des travaux restant à réaliser. Mme GATOULLAT-VELUT reprendra contact avec lui pour finaliser le dossier.

Pour la taille des tilleuls, le devis s'établit à 7500 € (ETS NICOLAS à Saint Mards-En-Othe) sans ramassage des branches, pour passer les arbres de la taille dite en tête de chats (taille actuelle) à la taille en rideau (taille plus à la mode, à faire tous les ans). Compte tenu de ce montant, le conseil fait le choix de rester sur la taille actuelle qui peut être faite par les employés de la CCOA dans le forfait horaire annuel.

Il ne faudra pas manquer d'expliquer ce choix à la population au moment de la prochaine taille des arbres (à l'automne **2019**)

Mme GATOULLAT-VELUT rencontrera prochainement le responsable des silos Soufflet pour étudier avec lui un aménagement propre de l'entrée du village par la route de Dierrey et la vue sur le silo. Ce responsable a été très réceptif à cette requête facilement argumentable avec la présence du label fleuri.

- La commande des fleurs pour 2018 a été faite aux serres du Mériot.
- Une bordure de plantes vivaces a été installée devant la statue de la Vierge, grande rue. Ces plantes ont été offertes par Mme Renée BECARD.
- Des arbustes ont été plantés sur l'espace vert de l'ancienne mare, rue Ferrée.
- Un massif de plantes vivaces sera implanté vers le gymnase, à la place de l'ancien massif. Cet endroit est à soigner car il est très fréquenté et il doit mettre en valeur le bâtiment se trouvant derrière.

Nos espaces verts commencent à être mieux garnis, avec des essences faciles à maîtriser, qui demanderont toutefois de la vigilance. Il faut encore réfléchir à tout ce que l'on doit continuer de faire en rapport avec la loi zérophyto (remettre en herbe certains endroits, installer des couvres-sols).

Mme GATOULLAT-VELUT transmet au conseil municipal les remarques positives des paysagistes qui sont venus dans le village et qui ont tous remarqué le bon entretien global du village.

### **Commission Bâtiments et Patrimoine gérée par M. COURTOIS Francis**

Il n'y a pas eu de réunion de la Commission depuis la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 30 novembre 2017. Nous sommes en attente de devis de différentes entreprises pour fixer la date d'une prochaine réunion.

### **Commission sportive gérée par M. COURTOIS Francis**

La commission sportive travaille essentiellement sur les chemins de randonnée. Un repérage de balisage est prévu ce dimanche 28 janvier 2018 avec les bénévoles Espérance Rando de Nogent-Sur-Seine et les autres volontaires de Mesnil-Saint-Loup. Suite à cette journée, un point sera fait pour déterminer le nombre de pancartes et des poteaux nécessaires pour rénover l'ensemble de chemins. L'ensemble du projet et le financement sont pilotés par ONTVS.

### **Commission voirie gérée par M. DEVAILLY Frédéric**

La commission ne s'est pas réunie depuis la dernière réunion de conseil municipal.

Cependant un groupe de travail s'est réuni avec la commission sportive et la commission chemins communaux, pour mener à bien la rénovation du fléchage des chemins de randonnées

Un planning a été élaboré depuis le repérage des chemins, la rénovation du fléchage, ainsi que l'organisation de la journée des « flâneries ».

### **Travaux de voirie RD et Chemin Rouge :**

Les travaux sont terminés et la réception définitive a eu lieu. Quelques détails ont été mis en réserves et seront corrigés en partie au printemps.

La société IDVERDE est repassée à la demande de M. le Maire pour redresser les plans qui avaient souffert des forts coups de vent de ces derniers temps.

Afin de prolonger la durée de vie des potelets bois mis en place, des chapeaux pourraient être posés sur le dessus afin d'éviter l'infiltration d'eau. M. le Maire a fait une demande d'échantillon auprès d'une société trouvée par M DEVAILLY, celui-ci devrait nous parvenir sous peu. Si ce produit correspond à nos attentes, nous envisagerons un éventuel achat.

### **Prévisions de travaux :**

M DEVAILLY a rencontré le responsable du centre d'exploitation du département pour établir quelques devis de reprise sur différentes voies communales :

- Reprise par pontage d'une fissure au carrefour Place du Terreau et Rue Ferrée.
- Rebouchage de nids de poule Place du Terreau, les côtés de cette même voie sont difficilement réparables, sauf avec du remblai en concassé, la structure étant peu saine pour recevoir un enduit ou de l'enrobé.
- Reprise de nids de poule Rue de la Grosse Haie au niveau du N°4.
- Reprise de nids de poule sur la Rue Neuve avec une option en revêtement bicouche.
- Rénovation de la Rue des Fossés par un enduit bicouche

Nous devons rester vigilant sur l'entretien de la voirie et ne pas attendre une dégradation totale qui serait plus coûteuse à remettre en état.

Une demande va être faite auprès du SDEA de l'Aube pour une implantation d'un nouveau point lumineux au carrefour d'entrée depuis Faux-Villecerf. Il paraît en effet essentiel d'éclairer ce coin sombre depuis la mise en place du nouvel aménagement.

Une demande sera également faite pour l'ajout d'un point lumineux sur la route de Dierrey. Il subsiste un point sombre entre le silo et les premières habitations.

Le chemin de la Brisatte aurait besoin d'être reprofilé afin que les eaux pluviales ne s'évacuent sur les champs qui le longent. Un devis sera effectué par une entreprise qualifiée dans ce domaine ou par les exploitants du village si cela reste dans leur compétence.

D'autres petits travaux sont à prévoir et seront exposés et discutés en commission lors d'une prochaine réunion.

#### **Divers :**

Le puisard chemin de Neuville a été réalisé par l'entreprise MARCHAL, les précipitations de ces derniers jours prouvent bien l'utilité de celui-ci.

L'extension de l'éclairage public Chemin aux Anes a finalement été réalisée avec une observation relevée auprès de la société BENTIN sur la qualité du terrassement qui a été quelque peu négligée.

Les gargouilles les plus endommagées vont être remplacées par des bordures en béton type CC1, ces travaux seront réalisés par les employés communaux.

M. Julien VELUT a émis une demande de tranchée pour évacuer l'eau et a également demandé une place de non stationnement sur une largeur de 30 mètres devant chez lui.

M. Daniel GATOUILLET, a évoqué le fait que les fils du réseau téléphonique étaient trop bas pour le passage des engins et camion au niveau de son entrée d'exploitation. Le responsable de chez ORANGE a été contacté pour connaître les modalités et la marche à suivre pour effectuer cette rehausse du réseau à cet endroit mais également en traversée de voirie à l'entrée de la zone artisanale.

Les Fréquences de la TNT vont changer au mois de mars prochain. Un article dans l'infomesnil sera publié pour informer les usagers.

Même Séance,

#### **Informations diverses :**

Informations et  
questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal des éléments suivants :

- Des travaux sont à prévoir en 2018 à la maison paroissiale (intérieur, électricité et isolation).

- Suite aux récents coups de vent violents, il y a des dégâts sur l'église à 2 reprises (le Clocher puis la toiture du bâtiment). Nous avons donc déclaré 2 sinistres auprès de notre assureur GROUPAMA qui engendrent 2 franchises. Les dossiers sont en cours.

- Une demande de M. Pierre COLTAT nous est parvenue pour mettre sur la toiture de la Chapelle, une croix avec un emblème de la présence des templiers. Après s'est concertée sur le sujet, le conseil est d'accord pour mettre un emblème mais uniquement à l'intérieur et non sur le toit. Une réponse lui serait faite en ce sens.

- M. le maire propose de renouveler pour 2018 une session pour une formation PSC1. Quelques demandes sont parvenues et un article dans l'Infomesnil validera ou non le besoin d'une nouvelle session avec au minimum 10 inscrits

- Nous rencontrons des soucis avec ENGIE pour les factures de gaz pour la bibliothèque et la salle polyvalente. Nous passons beaucoup de temps sur ce sujet, entre les échanges téléphoniques, les mails, les courriers. Début 2018, nous avons dû également payer un montant d'un bordereau de regroupement qui équivaut au montant d'un avoir qu'ENGIE nous a effectué suite à une erreur de relevé de GRDF, car la Société ENGIE nous menaçait de nous mettre en demeure. Nous attendons toujours le retour d'un responsable de site et attendons un remboursement de cette somme payée à tort. La société ENGIE étant une très grosse société, avec différents services et différentes personnes, la communication est très difficile et les services ne communiquent pas entres eux.

- Une demande de M. Patrick COURTOIS, président de l'ASOFA nous est parvenue pour la pose d'un panneau sur le vestiaire de football d'environ 1m60 sur 1m60 à la charge du club (avec le logo de la commune).

### **Prochaine réunion de conseil prévue fin mars 2018.**

Même Séance,

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 0h50.